



Direction des Moyens Généraux

N°: 132...../DMG/2025.

Avis de consultation

Sélection d'un établissement hôtelier pour assurer les prestations d'hébergement et de restauration du personnel, partenaires et invités de la Radio Algérienne au niveau de la Wilaya d'Alger

L'Etablissement Public de Radiodiffusion Sonore (EPRS) lance une consultation N°: **01/25** portant sur la sélection d'un établissement hôtelier pour assurer les prestations d'hébergement et de restauration du personnel, partenaires et invités de la Radio Algérienne au niveau de la Wilaya d'Alger.

Cette consultation est destinée aux établissements hôteliers de la wilaya d'Alger, de standing trois (03) étoiles.

Les soumissionnaires désirant obtenir la lettre de consultation doivent se présenter à l'adresse suivante : 21, Boulevard des Martyrs – Alger, au 9^{ème} étage, bureau de la Direction des Moyens Généraux (DMG).

La durée de préparation des offres est fixée à **dix (10) jours**, à compter de la première date de publication de l'avis de consultation sur le site web de la Radio Algérienne (<https://radioalgerie.dz/news/fr/consultations>).

Votre proposition devra nous parvenir à l'adresse suivante :

21, Boulevard des Martyrs - Alger, au 8^{ème} étage, Bureau d'Ordre Général (B.O.G) - N° : 811 le : Mercredi 12 Février 2025 avant 15h00.

L'offre du soumissionnaire devra être insérée dans une enveloppe cachetée et anonyme portant la mention suivante :



ETABLISSEMENT PUBLIC DE RADIODIFFUSION SONORE

Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres

Au 8^{ème} étage Bureau d'Ordre Général (B.O.G) N°: 811, siège de la Radio Algérienne, 21 Boulevard des Martyrs - Alger

Consultation N°: 01/25, ayant pour objet :

«Sélection d'un établissement hôtelier pour assurer les prestations d'hébergement et de restauration du personnel, partenaires et invités de la Radio Algérienne au niveau de la Wilaya d'Alger»

« A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres »

Cette enveloppe contiendra à l'intérieure deux(02)enveloppes séparées et cachetées «1»et «2»

La première enveloppe «1» constituera le dossier de candidature et technique du soumissionnaire ;

La deuxième enveloppe «2» constituera l'offre financière du soumissionnaire.

NB : Dans le cas où l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée ou ne contenaient pas exclusivement les indications citées ci-dessus, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de la non-conformité de l'offre qui sera rejetée par la suite.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours (90) à compter du dernier jour de la date limite de dépôt des offres.

Le Directeur des Moyens Généraux

